

Paris, le **13 DEC. 2021**

SGAPP – Secrétariat général aux politiques publiques  
Affaire suivie par : Mission ville  
Mél. : pref-mission-ville@paris.gouv.fr

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

À

Destinataires in fine

**Objet** : Appel à projets régional des crédits de la politique de la ville pour l'année 2022

**P.J.** :

- Liste des QPV franciliens
- Guide d'utilisation de la plateforme Dauphin pour le dépôt en ligne des demandes de subvention politique de la ville 2022

La politique de la ville constitue un enjeu majeur en Ile-de-France avec près de 1,5 million d'habitants résidant dans les 272 quartiers de la politique de la ville (QPV) de la région. Les crédits spécifiques qui y sont consacrés, relevant du programme 147, sont pour l'essentiel délégués aux Préfets de département et s'inscrivent localement dans les orientations fixées dans le cadre des 75 contrats de ville franciliens.

A l'échelle régionale, une enveloppe dédiée à la politique de la ville vise à soutenir des organismes qui concourent au déploiement des chantiers prioritaires portés à ce niveau relevant principalement de l'emploi, de l'éducation et de la culture. Des actions d'envergure régionale ou interdépartementale à destination des QPV franciliens (liste ci-jointe), en particulier déployées par des acteurs associatifs, sont éligibles à un soutien financier de l'Etat au niveau régional.

Ainsi, pour l'année 2022, un appel à projets régional est lancé principalement autour de trois priorités d'intervention :

- 1- l'emploi et en particulier l'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre du plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ) : les porteurs de projets veilleront à proposer des actions en direction des QPV concernés par le PRIJ, notamment dans le cadre de son extension. Il importe que l'intervention des opérateurs soutenus au niveau régional se traduise par la prise en charge de jeunes dans le cadre des groupes opérationnels locaux et des sorties positives en emploi ou en formation qualifiante.
- 2- l'éducation : les crédits de la politique de la ville sont mobilisés en particulier sur la structuration régionale des programmes de réussite éducative et des cités éducatives, mais aussi sur les cordées de la réussite ainsi que sur des actions de lutte contre le décrochage scolaire et de soutien à la parentalité dans les quartiers de la politique de la ville.

- 3- **la culture** : l'objectif poursuivi est de favoriser l'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées. Sont prioritairement concernés par cet axe les projets relevant des jumelages culturels entre des établissements publics et des quartiers de la politique de la ville, qui seront étendus en 2022.

Par ailleurs, à titre transversal, cet appel à projets vise à soutenir des actions relatives à l'appui à l'ingénierie de projets, à la qualification des acteurs intervenant dans les quartiers de la politique de la ville et aux démarches évaluatives.

Les porteurs de projets sont invités à déposer leurs dossiers de demandes de subvention sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN **d'ici le vendredi 18 février 2022**. Toutefois, ne sont pas concernés par cette échéance les porteurs de projets s'inscrivant dans les programmes qui font l'objet de campagnes spécifiques comme le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » (VRL), l'opération « C'est Mon Patrimoine ! », les cordées de la réussite et le parrainage.

Pour les porteurs de projets qui sollicitent la reconduction de leurs actions, l'examen de leur bilan 2021 fera l'objet d'une attention particulière, notamment du point de vue des bénéficiaires touchés, de la prise en compte de l'égalité femme-homme et de l'impact des actions menées. Ainsi, les bilans des actions financées en 2021 doivent être obligatoirement saisis sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN au moment du dépôt de la demande de subvention 2022.

La mission ville de la Préfecture de région, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : [pref-mission-ville@paris.gouv.fr](mailto:pref-mission-ville@paris.gouv.fr), se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions concernant cet appel à projets. A ce titre, un webinaire sera organisé par la mission ville à destination des porteurs de projets dans le courant du mois de janvier.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

  
Marc GUILLAUME